

GUIDE

Appel à projets 2026

FONDS DE
DOTATION
Adéquat

Bâtir des ponts vers
l'égalité des chances

LE FONDS DE DOTATION ADÉQUAT

Créé en 2025 par le Groupe Adéquat, le Fonds de dotation Adéquat agit pour que chaque personne puisse trouver sa juste place dans le monde du travail et dans la société.

Dans ce cadre, il soutient prioritairement des projets portés par des associations, fondations, établissements éducatifs, institutions culturelles, structures de santé ou organismes d'intérêt général. Son action peut se déployer autour de différents axes :



CULTURE



**LIENS
INTERGÉNÉRATIONNELS**



ÉDUCATION



SANTÉ



ENVIRONNEMENT



SPORT



HANDICAP



TECH ET MÉDIAS



MOBILITÉS



LOGEMENT



OBJECTIFS DE L'APPEL À PROJETS

À travers l'appel à projets « Égalité des chances » 2026, le Fonds de dotation Adéquat souhaite **soutenir des initiatives d'intérêt général contribuant à l'épanouissement et à l'insertion professionnelle durable de la jeunesse.**

Dans ce cadre, le Fonds de dotation valorise en particulier la culture de l'innovation et la volonté de créer des rencontres entre différents univers, l'ancrage local des projets et l'exigence de la mesure d'impact.

La possibilité pour les équipes du Groupe Adéquat ou d'autres entreprises mécènes, de soutenir des initiatives, ou de s'engager au sein des différents projets, doit rester bénévole et volontaire.

[Formulaire de candidature](#) →

Pour toute question, écrivez-nous :
fonds.dotation@groupeadequat.fr

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Pour candidater, votre structure doit :

- ✓ être éligible au mécénat et conforme aux exigences de l'article 238bis du code général des impôts ;
- ✓ avoir son siège social en France ;
- ✓ avoir deux ans minimum d'existence ;
- ✓ avoir au minimum un salarié ;
- ✓ ne pas avoir de caractère religieux, confessionnel ou politique.

Votre projet doit :

- ✓ correspondre à l'objectif d'égalité des chances dans l'emploi porté par le Fonds de dotation Adéquat ;
- ✓ peut s'adresser à des publics jeunes bien en amont de leur entrée sur le marché du travail (par exemple dès l'école primaire) ou à des jeunes actifs (étudiants, demandeurs d'emploi ou jeunes diplômés...)
- ✓ être en cours de réalisation ou à venir (projets non clôturés).

Le Fonds de dotation Adéquat ne soutiendra pas :

- ✗ Les projets ayant pour objectif final le recrutement de candidats pour le compte du Groupe Adéquat ou de ses filiales ou d'autres entreprises mécènes ;
- ✗ Les projets individuels (bourses, études, voyages...) ou bénéficiant à un nombre restreint de personnes ;
- ✗ Les projets à caractère événementiel (spectacles, festivals, galas, conférences, concerts, événements sportifs...) ;
- ✗ Les projets de sponsoring et de parrainage ;
- ✗ Les projets déjà achevés ;
- ✗ Les projets opérés en dehors du territoire métropolitain.

CALENDRIER



SÉLECTION DES LAURÉATS

1

Toutes les structures candidates seront informées de la bonne réception de leur projet.

2

Les candidatures seront examinées par le comité d'engagement qui procédera à une première sélection d'une dizaine de projets.

3

Les porteurs devront présenter leur projets aux différents membres composant le jury de sélection du Fonds de dotation Adéquat qui validera les projets lauréats.

4

À l'issue de la sélection, jusqu'à 5 lauréats pourront être retenus.

MODALITÉS DE SOUTIEN

Les montants alloués pourront être compris entre **5 000 €** et **20 000 €** selon les besoins du projet. Le montant accordé est laissé à la libre appréciation du jury.

Le soutien sera apporté sous forme d'un financement versé en 2 temps :

50%

à la signature de la convention ;

50%

à la suite d'un rendez-vous de suivi courant 2027.



Année de création

2025



Fondateur

**Groupe
Adéquat**



Objet

**Égalité des
chances dans
l'emploi**



Mode d'intervention

**Fonds
redistributif et
opérationnel**



Territoire d'action

**France,
avec un ancrage
national et territorial**

**FONDS DE
DOTATION**
Adéquat

115, Avenue du Maréchal de Saxe, 69003 Lyon

fonds.dotation@groupeadequat.fr

www.groupeadequat.com/fonds-de-dotation

www.linkedin.com/company/fonds-de-dotation-adequat